

TABLEAU DES USAGES AUTORISÉS

USAGES HOMOLOGUÉS	CULTURES AUTORISÉES	DOSES MAX D'EMPLOI	NB MAX D'APPLICATIONS	STADE D'APPLICATION	INTERVALLE MINI ENTRE LES APPLICATIONS	DÉLAI AVANT RÉCOLTE	ZNT* / DVP**	ZNT PLANTE NON CIBLES
Maïs*Désherbage	Maïs, sorgho, millet, moha, miscanthus	1,5 L/ha	1/an et par culture	BBCH 00-19	-	F (BBCH 19 max)	ZNT 5m dont DVP 5m	20m
		0,75 L/ha	2/an et par culture		7 jours		ZNT 5m	20m
	Sorgho	0,5 L/ha	2/an et par culture	BBCH 12-19	10 jours		ZNT 5m	5m
Maïs doux *Désherbage	Maïs doux	0,75 L/ha	1/an et par culture	BBCH 00-19	-	F (BBCH 19 max)	ZNT 5m	20m
		0,375 L/ha	2/an et par culture		7 jours		ZNT 5m	5m
Lin *Désherbage	Lin textile uniquement	1,5 L/ha	1/an	BBCH 00-09	-	-	ZNT 5m dont DVP 5m	20m

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne consultables à l'adresse suivante : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>

*ZNT : Zone non traitée

**DVP : Dispositif végétalisé permanent non traité

Ne pas utiliser les sous-produits des cultures de lin textile traitées en alimentation humaine ou animale

Nom homologué : STARSHIP®

AMM n°2170361

Famille de produit : Herbicide (HRAC: 27)

Composition : 100 g/L (soit 9,4% p/p) de mésotrione

Formulation : Suspension concentrée (SC)

MODE D'ACTION

STARSHIP® est un herbicide à base de mésotrione qui appartient à la famille tricétones (Groupe HRAC 27). La mésotrione est une substance active herbicide systémique absorbée par voie foliaire et racinaire perturbant la biosynthèse des pigments végétaux, entraînant le blanchiment et la mort des espèces sensibles en quelques semaines. STARSHIP® agit par voie foliaire et racinaire et possède également une action antigerminative permettant de contrôler, en conditions humides, les levées d'adventices postérieures au traitement. STARSHIP® est un herbicide sélectif des cultures du maïs, maïs doux, lin textile et sorgho, efficace sur un large spectre d'adventices dicotylédones annuelles et également sur quelques graminées.

RECOMMANDATION D'EMPLOI

CONDITIONS D'APPLICATIONS

Application sur maïs, maïs doux : STARSHIP® s'utilise sur maïs grain, maïs fourrage et maïs doux, en post-semis jusqu'au stade BBCH09 puis du stade BBCH12 (2 feuilles) jusqu'au stade BBCH19 (9-10 feuilles). La culture doit être poussante, en bon état végétatif au moment de l'application.

STARSHIP® offre un très large spectre d'efficacité sur les graminées et les dicotylédones. Il est recommandé d'utiliser une dose de 1,5 L/ha max en une application ou en fractionné, en deux applications à 0,75 L/ha max pour chacune des deux applications sur maïs.

Sur maïs doux STARSHIP® s'utilise à 0,75 L/ha max en une application ou en fractionnés en deux applications à 0,375 L/ha max.

Sur lin textile : STARSHIP® s'utilise en post-semis, pré-levée de la culture à une dose maximum de 1,5 L/ha. Il doit être appliqué sur sol propre sans grosses mottes, le plus tôt possible après le semis. STARSHIP® assure un désherbage de base précoce.

Sur sorgho : STARSHIP® s'utilise en post-levée entre les stades BBCH13 et BBCH19 (entre 3 feuilles et 9-10 feuilles du sorgho) sur des adventices jeunes et poussantes à une dose max de 0,25 L/ha. Il est recommandé d'éviter une application du produit sur les stades particulièrement sensibles du sorgho (BBCH11-12). Il est également recommandé d'éviter les recouvrements de rampes du pulvérisateur compte tenu du risque particulier de phytotoxicité pour le sorgho.

PROGRAMME DE TRAITEMENT

Respecter un intervalle de 7 jours entre deux applications sur maïs et maïs doux et 10 jours sur sorgho.

PRÉCAUTION D'EMPLOI

Appliquer **STARSHIP®** sur des cultures poussantes en bon état végétatif.

Eviter de traiter des cultures souffrant de froid, d'un excès d'eau, de sécheresse ou susceptible de subir de grands écarts thermiques.

Il est recommandé de traiter avec une humidité relative supérieure à 60%.

Traiter par temps calme avec des rampes aussi basses que possibles, sans vent (ou vent de vitesse inférieure à 5m/seconde) et pour une efficacité optimale à une température comprise entre 15 et 25°C.

Il convient s'assurer une pulvérisation homogène sur la culture et de veiller particulièrement à limiter lors du traitement les risques de dérives sur des cultures voisines sensibles de type colza, betterave, pois, lin, pomme de terre, fêverole, tournesol, soja, cultures légumières et ornementales, pépinières, etc. ainsi que sur les cultures pérennes : vignes, arbres fruitiers.

L'emploi de buses à limitation de dérive ou autres dispositifs permettant de limiter la dérive est recommandé.

Ne pas utiliser les sous-produits des cultures de lin textile traitées en alimentation humaine ou animale.

Il appartient à l'agriculteur multiplicateur, avant toute utilisation du produit, de consulter le semencier concerné ou de respecter les préconisations du prestataire de production concerné.

MÉLANGES EXTEMPORANÉS

Les mélanges extemporanés doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur. Faire un test préalable.

PRÉPARATION DE LA BOUILLIE

Ajouter la quantité voulue de **STARSHIP®** dans la cuve de pulvérisateur à moitié remplie d'eau et compléter avec la quantité d'eau nécessaire en mettant en action le système d'agitation. Maintenir l'agitation pendant le traitement. Appliquer dans un volume d'eau compris entre 80 à 400 L/ha selon la culture sur laquelle le produit est appliqué.

CULTURES SUIVANTES DE REMPLACEMENT

CULTURES DE REMPLACEMENT

En cas d'accident nécessitant le remplacement d'une culture traitée avec **STARSHIP®** il est possible d'implanter maïs, sorgho, ray-grass. Nous déconseillons l'implantation de cultures de soja, pois, tournesol, légumineuses fourragères, haricot, luzerne, colza. Le colza et le tournesol peuvent être implantés après labour.

CULTURES SUIVANTES

Dans le cadre d'une rotation normale, après une application de **STARSHIP®** les cultures possibles sont : blé tendre d'hiver et de printemps, seigle, triticale, orge d'hiver et de printemps, ray-grass, sorgho et maïs.

En raison des phénomènes de blanchiment occasionnellement rencontrés sur certaines cultures suivantes, nous déconseillons l'implantation des cultures telles que l'épinard, le pois (notamment le pois de conserve), les haricots, le soja et les betteraves.

PRÉVENTION ET GESTION DES RÉSISTANCES

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait NUFARM SAS décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

PROTECTION DE L'OPÉRATEUR ET DU TRAVAILLEUR

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.
Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Il convient de rappeler que l'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en œuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles.

En tout état de cause, le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage). Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide, à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :				
	PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :		NETTOYAGE	PROTECTION DU TRAVAILLEUR
		PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ À RAMPE, PNEUMATIQUE OU ATOMISEUR ; PULVÉRISATION VERS LE BAS TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE	TRACTEUR SANS CABINE		
GANTS EN NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C) 	Réutilisables	À usage unique (*)	À usage unique	Réutilisables	Réutilisables (**)
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 	EPI vestimentaire et EPI partiel			EPI vestimentaire et EPI partiel	
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3) 					

* En cas d'intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

** En cas de contact avec la culture traitée.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR ET GESTION DES FONDS DE CUVE

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buse...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

ÉLIMINATION DU PRODUIT ET DE L'EMBALLAGE

REEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT.

Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à l'eau claire (rinçage manuel à 3 reprises en agitant le bidon rempli au 1/3 ou rinçage mécanique d'une durée minimale de 30 secondes) en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.V.A.L.O.R. ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.V.A.L.O.R. ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

CLASSEMENT



ATTENTION

EUH208 : Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

H361d : Susceptible de nuire au fœtus.

H373 : Risque présumé d'effets graves sur les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement

P201 : Se procurer les instructions avant l'utilisation.

P260 : Ne pas respirer les brouillards.

P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.

P308+P313 : En cas d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

P314 : Consulter un médecin en cas de malaise.

P501 : Éliminer le contenu et le récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux via une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux conformément à la réglementation nationale.

Délai de rentrée : 48 heures

Sp1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. / Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]

Spe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les applications sur « maïs » à la dose maximale de 0,75 L/ha sur « maïs doux » et « sorgho ».

Spe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les applications sur « maïs » et « lin » à la dose maximale de 1,5 L/ha.

Spe3 : Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente pour les applications sur « sorgho » à la dose maximale de 0,5 L/ha et sur « maïs doux » à la dose de 0,375 L/ha.

Spe3 : Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente pour les applications sur « maïs » et « lin » et sur « maïs doux » à la dose maximale de 0,75 L/ha.

Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et :

- L'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement
- L'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

Ne pas utiliser les sous-produits des cultures de lin textile traitées en alimentation humaine ou animale.

STOCKAGE DU PRODUIT

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux.

Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone.

Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens.

Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse.

Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

PREMIERS SOINS

S'éloigner de la zone dangereuse

En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet. En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste.

En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Consulter un spécialiste.

En cas d'inhalation : en cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre anti-poison.

En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre anti-poison.

Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la Fiche de Données de Sécurité.

En cas d'intoxication animale : contacter votre vétérinaire.

EN CAS D'URGENCE

Composer le 15 ou le 112 ou contacter le centre anti-poison le plus proche

Centre anti-poison (numéro ORFILA) +33 1 45 42 59 59

Puis signaler vos symptômes au réseau Phyt'Attitude, N° Vert : 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Les fiches de données sécurité sont disponibles sur internet : www.quickfds.com ou auprès de Nufarm SAS au 01 40 85 5115

AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite.

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les Autorités Compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ

 N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.

 Protégez votre santé et celle de votre entourage.

 Surveillez les conditions météorologiques.

 Protégez les points d'eau.

 Protégez les pollinisateurs.

 Préservez la faune sauvage.



+ D'INFOS SUR [HTTPS://PHYTEIS.FR/PHYTOPRATIQUE/](https://phyteis.fr/phytopratique/) : FLASHEZ-MOI

NUFARM SAS

Immeuble West Plaza - 11, rue du Débarcadère - 92700 Colombes

Tél: 01 40 85 50 50 / Fax: 01 47 92 25 45

<https://nufarm.com/fr/>